

Un nouveau départ pour le Groupe MPO

Paris, le 15 avril 2026 – Racine accompagne le Groupe MPO dans une étape décisive avec l'arrêté des plans de redressement avec constitution de classes de parties affectées de MPO INTERNATIONAL et MPO France.

Par jugements en date du 1er avril 2026, le Tribunal de commerce spécialisé de Nantes a arrêté les plans de redressement avec constitution de classes de parties affectées de la société MPO INTERNATIONAL, société tête du Groupe MPO, et de la société MPO FRANCE, filiale française du Groupe portant l'activité sur le territoire national.

Fondée en 1957, le groupe industriel français à dimension internationale, spécialisé dans la fabrication de supports de médias (vinyles, CD, DVD et Blu-ray disc), la production de packaging et le stockage de données, figure aujourd'hui parmi les principaux presseurs indépendants en Europe.

Le Groupe MPO a constaté un fort ralentissement de son activité à l'été 2024, dû principalement à un décrochage significatif de l'activité vinyle. Ce retournement inattendu a entraîné une baisse importante de son chiffre d'affaires et de sa marge brute.

Face à cette instabilité économique et financière dont la survenance n'était en rien prévisible, les sociétés ont finalement été contraintes de solliciter l'ouverture d'une procédure collective.

C'est ainsi que par jugements du 19 décembre 2024, le Tribunal de commerce spécialisé de Nantes a ouvert des procédures de redressement judiciaire à l'égard des deux sociétés du Groupe MPO.

Dès l'ouverture des procédures, les sociétés ont engagé des efforts stratégiques importants, accompagnés de la mise en œuvre de mesures sociales, leur permettant de renouer avec une dynamique de croissance et d'opérer un véritable retournement opérationnel et financier.

C'est dans ces conditions que les sociétés, dont le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 44 m€ au titre de l'exercice 2025, ont élaboré des plans de redressement avec constitution de classes de parties affectées, visant à assurer la préservation des activités et des 300 emplois associés.

Ces plans, soutenus par une très large majorité de créanciers appelés à se prononcer au sein de classes de parties affectées, ont été arrêtés par le Tribunal de commerce spécialisé de Nantes par jugements du 1er avril 2026, permettant la restructuration d'un passif total de 19,3 m€, marquant ainsi un tournant décisif pour la société tête du Groupe MPO et sa filiale française.

AJIRE (Erwan Merly, associé, Benjamin Varin, chargé de mission) et AJ UP (Christophe Dolley, associé, Samuel Faure, collaborateur) sont intervenus en qualité de co-administrateurs judiciaires des sociétés.

PHILIPPE DELAERE (Philippe Delaere) et SLEMJ & ASSOCIES (Guillaume Lemerrier) sont intervenus en qualité de co-mandataires judiciaires des sociétés.

Eight Advisory (Bertrand Perrette, associé, Florian Priou, collaborateur) est intervenu en qualité de conseil financier des sociétés.

Racine (Laurent Jourdan, associé, Edern Lagadec et Elise Hauducoeur, collaborateurs) est intervenu en qualité d'avocat des sociétés.

A propos de Racine

Racine est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant qui conjugue excellence juridique et pragmatisme stratégique. Depuis plus de 40 ans, ses 270 avocats – dont 76 associés – accompagnent entreprises et dirigeants dans leurs enjeux les plus complexes, en conseil comme en contentieux. Le contentieux fait partie de l'ADN du cabinet et représente 50 % de son activité, ce qui lui confère une expertise unique dans la gestion des litiges stratégiques. Présent en France et à Bruxelles, Racine couvre l'ensemble des disciplines du droit des affaires, avec des expertises phares en corporate/M&A, private equity, droit social, fiscalité, finance, immobilier, IP/IT, concurrence et restructuring.

Contact presse

Gabrielle Pelet

gabrielle.pelet@vae-solis.com

+33 6 29 94 59 87